



Proccuration pour signature chez le notaire

Par **acop78**, le **27/08/2009** à **14:43**

Bonjour,

j'habite à Lyon, et j'ai rendez vous le 15 septembre prochain chez le notaire, ds le val de Marne, afin de signer, avec mon ex epoux, la liquidation matrimoniale.

Embauchée au 14 septembre, mon employeur ne pouvant décaler mon integration, puisqu'il a prévu un plan de formation sur 3 semaines avec intervenants extérieurs, venant de Paris, est-il possible que je me fasse représenter par mon père ou ma mère, et qu'avec une proccuration, l'un d'eux signe à ma place?

Sachant que le projet définitif a été validé par mon avocat et par moi même.

Merci de votre réponse ,

cordialement.